

# La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2010 - N° 31

A photograph of two men in suits. The man on the left is smiling and looking at a smartphone held by the man on the right. The man on the right is looking intently at the phone. They appear to be in a professional setting, possibly a meeting or conference.

Assemblée Générale  
24 Avril - Serres-sur-Arget



## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

[www.frc-midipyrenees.fr](http://www.frc-midipyrenees.fr)

## Examen du permis de chasser

Les prochaines dates  
des examens théoriques  
sont prévues les 8 septembre  
et 6 octobre 2010.

Pensez à vous inscrire  
un mois avant la date de l'examen  
pour pouvoir participer  
à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Ariège  
au 05 61 65 04 02

## La Gazette du Couloumié

### VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la  
Fédération le 21 juin 2010 de 9 h 00 à  
12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour tout renseignement téléphonique,  
un numéro d'appel est à votre disposi-  
tion de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à  
16 h 00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à  
la Fédération pour nous communiquer  
votre adresse mail afin d'être destina-  
taire de toutes les informations relatives  
à la chasse.

Photo couverture :  
Laurent CHAYRON

# sommaire

**Editorial** du Président Jean-Luc FERNANDEZ ..... PAGE 1

### Fédération

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 avril 2010  
à Serres-sur-Arget..... PAGES 2 et 6

### Technique

- Suivi sanitaire de la faune sauvage ..... PAGES 7 et 8

**Informations** ..... PAGES 9 et 10

- Reconduction des locations en forêt domaniale
- Ours et grand tétras : dernière minute !
- Dates de fermeture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau
- On reparle de Natura 2000
- Interdiction de la chasse le dimanche
- Utilisation du téléphone portable à la chasse
- Assurance des chasseurs et des ACCA dans le cadre du guichet unique : nouveautés

**Libre expression** ..... PAGE 11

### Interview

- Georges SÉRÉNA, délégué départemental de l'Union Nationale  
pour l'Utilisation des Chiens de Rouge ..... PAGE 12

**Hommage** ..... PAGE 13

**Brèves** ..... PAGE 13

- Bécasse prédatée "au nez et à la barbe" des chiens... et du chasseur
- Très belle bécasse
- Blaireaux

**Rétrospective et agenda** ..... PAGE 14

Magazine trimestriel  
de la Fédération Départementale des Chasseurs  
de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX  
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication :

Jean-Luc FERNANDEZ

Rédacteur en chef : Raymond BERNIE

Comité de rédaction :

Hélène BOMPART, Emile CARALP,

Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,  
Evelyn MARTY, Sébastien PAULY, Colette ROLET

Crédit photographique :

Fédération des Chasseurs

Conception et Impression :

IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution

ISSN : 1621-4641

Commission paritaire en cours



**Jean-Luc FERNANDEZ,**  
Président de la Fédération  
Départementale

## Etat d'alerte

*Incorrigibles chasseurs, la saison de chasse est à peine terminée, le fusil au râtelier, que vient le temps de l'insouciance que rien ne saurait troubler.*

*Nous serions pourtant avisés de penser : à la gestion de nos territoires, à la préparation de la prochaine campagne, au piégeage, au suivi et au dénombrement des gibiers présents sur le terrain, à prévenir les dégâts aux cultures et aux forêts, à rencontrer les nouveaux venus sur la commune afin de les sensibiliser à l'action essentielle des chasseurs et des ACCA et les y accueillir.*

*Pendant ce temps, à Bruxelles, dans les ministères, autour de quelques tables rondes nauséabondes issues du Grenelle de l'Environnement, le grignotage de la chasse française, mode de chasse par mode de chasse, espèce par espèce, territoire par territoire, continue et s'accélère.*

*Nous sommes en vacances, mais certains pensent à "ce qui serait bon pour nous" et nous préparent des lendemains douloureux.*

*Le bouleversement, espérons momentanément, du paysage politique de ce pays avec l'émergence des écologistes va susciter chez bien des élus l'envie de composer ; la vigilance est de mise dans nos communes, nos cantons ou à l'échelle du département, puisque pour la région le mal est fait.*

*Notre poids est conséquent et nous sommes craints ; négliger ce constat serait une erreur, en parler un signe de sagesse.*

*Les mauvaises nouvelles s'accumulent, la France vient d'être condamnée par l'Europe au motif que " la chasse et la pêche doivent être considérées comme des activités dérangeantes et perturbantes" sur les sites Natura 2000. On nous avait pourtant assurés du contraire.*

*Qu'en sera-t-il demain de l'accès aux territoires soumis à des régimes de protection où viendrait s'ajouter la présence de grands prédateurs ou d'espèces protégées ?*

*La mise en place dans chaque département de la trame verte et bleue issue du Grenelle de l'Environnement viendra encore aggraver la situation.*

*Pendant ce temps dans d'autres domaines on se presse avec lenteur.*

*Nous sommes toujours en attente (plus pour très longtemps) des jugements sur le fond concernant les diverses attaques du Comité Ecologique Ariégeois sur le grand tétaras et les lagopèdes. Nous espérons qu'ils nous seront favorables.*

*Nous attendons aussi dans les jours à venir, et l'ensemble des fédérations de France avec nous, le jugement du Conseil d'Etat en ce qui concerne les restrictions imposées à la chasse et aux battues en présence d'une espèce protégée et les compétences du Préfet en la matière.*

*Si l'on ajoute à cette déjà trop longue énumération, l'interdiction de la chasse le dimanche qui renaît de ses cendres, les attaques incessantes contre nos ACCA, contre le piégeage, l'introduction des grands prédateurs : ours, loups et lynx, les zones de nature vierge... N'en jetez plus la coupe est pleine.*

*Notre capacité à pouvoir nous mobiliser comme nous l'avons fait à Foix et à Tarbes, sera déterminante dans l'avenir.*

*Nous devons également être plus solidaires de tous les acteurs de la ruralité qui est aujourd'hui attaquée de toute part.*

*Aux côtés des agriculteurs, des propriétaires forestiers, des éleveurs des pêcheurs avec le soutien de nos élus, nous formerons alors une force incontournable. Nous en avons la légitimité, à nous de la mettre en œuvre et d'en être le moteur.*

*Votre fédération est en ordre de bataille, nous avons besoin de chacun d'entre vous pour la mener à bien.*

*Vous le savez, mon dévouement pour la défense de la chasse et des chasseurs reste entier.  
Bien amicalement.*

Jean-Luc FERNANDEZ



## Assemblée Générale du 24 avril 2010 à Serres-sur-Arget

**Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.**

Après avoir ouvert à 8 heures le scrutin relatif au renouvellement du conseil d'administration, placé sous le contrôle de Maître MIURA, huissier de justice, Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ ouvre les travaux. Monsieur Gilbert VERRO, Maire de Serres sur Arget, accueille les participants.

**Le procès verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.**

### RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le **rapport de gestion** de l'exercice clos au 30 juin 2009.

### RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

Le résultat net comptable du **service général** s'élève à - 108 359,82 € et l'autofinancement à - 33 372,34 €.

Le résultat net comptable du **service dégâts de gibier** s'élève à + 119 047,49 € et l'autofinancement à + 136 051,73 €.

**Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.**

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2009.

### BUDGET PREVISIONNEL 2010/2011

Monsieur Vincent LAMPASONA, Trésorier de la Fédération, fait lecture des budgets prévisionnels 2010/2011 du service général (769 883,50 €, en charges comme en produits) et du service dégâts (391 510,00 €, en charges comme en produits)

**Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.**

### COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (extraits)

"Je n'imaginai pas, il y a quelques mois, avoir à me trouver devant vous aujourd'hui pour vous présenter mon rapport moral en qualité de Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège. Les événements que vous connaissez, mais sur lesquels je reviendrai plus loin m'ont propulsé à la tête de notre structure. Il s'agit là d'une redoutable responsabilité, passionnante et accaparante, d'un immense honneur qui m'ont été confiés par l'unanimité du Conseil d'Administration de la Fédération.

Nous devons faire un petit retour en arrière, si vous le voulez bien. Les chasseurs Ariégeois, dont je suis fier de faire partie, sont des gens simples au sens noble du terme, terre à terre, issus d'un monde où la parole donnée vaut engagement d'honneur et vaut plus à l'évidence que bien des signatures. Depuis 1996, une convention signée par le Président de la Fédération et l'Etat validait le fait que la présence des ours introduits dans les Pyrénées serait sans conséquence pour les chasseurs Ariégeois.

L'été dernier, nous avons subi comme une véritable agression, les tentatives pathétiques de ceux qui revenaient sur la parole donnée et qui cherchaient à nous imposer des contraintes là où il était convenu qu'il n'y en aurait pas. Nous avons répondu à leur volonté d'instaurer des interdictions et des zones à ours par un refus ferme et définitif. Plus tard, votre Conseil d'Administration, le 3 juillet 2009, après la démission de Monsieur Etienne-Jean BARBELANNE, m'a désigné pour devenir votre porte-parole et Président de la Fédération.

Bien sûr, cette détermination n'a pas manqué de provoquer des représailles organisées de longue date. Par l'intermédiaire du Comité Ecologique Ariégeois qui a attaqué devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse au prétexte qu'il autorisait la chasse du Grand Tétràs et du lagopède et qu'il ne prévoyait aucune mesure de protection de l'ours en cas de chasse en battue, l'offensive a été lancée contre nous. (...)

Cette attaque à laquelle nous avons également répondu de manière magistrale en manifestant le 3 octobre à FOIX, est lourde de significations et de conséquences. La chasse Ariégeoise bien sûr, mais toute la chasse hexagonale et au-delà, l'ensemble des activités en lien avec le milieu naturel sont concernées (pêche, agriculture, forêt, activités de nature, élevage, aménagement du territoire...). Les innombrables marques de soutien qui nous ont été adressées sont la preuve que tous et partout ont pris la mesure de la gravité de la situation.

En effet, le cas Ariégeois pose bien sûr en pre-

mier lieu la question de la pratique même de la chasse du grand tétras ou du lagopède. Ces espèces sont pourtant chassables et nous les gérons parfaitement. La validité des données fournies par tous les partenaires au sein de l'OGM et les chasseurs n'est donc pas reconnue par le juge. Mais surtout se pose aussi la question de la pérennité de la chasse et de l'accès aux territoires en cas de présence d'un individu d'une espèce protégée.

Quel département, quelle activité si demain le Conseil d'Etat ne tranche pas en notre faveur ne sera à son tour la cible des extrémistes qui nous combattent. Personne n'échappera à leurs attaques, à leur soif d'ériger l'interdit en règle suprême pour notre société. (...)

**Au niveau européen** - Saisie par la Commission, la Cour de Justice des Communautés Européennes, vient le 4 mars 2010 de rendre un arrêt qui condamne la France au regard de la mise en œuvre de sa politique Natura 2000. Dans ses conclusions, la Cour indique clairement que chasse et pêche ne peuvent pas être considérées par principe comme des activités non perturbantes ou dérangeantes de même que tous les projets soumis à déclaration devront faire l'objet d'évaluation.

Nous avons de longue date alerté sur les risques portés par Natura 2000, et dénoncé l'inutilité et la non opposabilité des documents d'objectifs (procédure franco-française). (...) Si l'on ajoute à ces difficultés : les contraintes liées à la chasse des oiseaux migrateurs pour cause d'application de la directive oiseaux, la publication prochaine de plans de gestion pour nombre d'espèces telle la bécasse des bois, la caille des blés, la tourterelle des bois..., la démonstration de l'hostilité de l'Europe à notre égard est aujourd'hui faite. Que faire ? Saisir nos Ministres ou nos élus au Parlement Européen ? Nous l'avons souvent fait avec de piètres résultats tant leur attitude dans leur Ministère ou leur circonscription ou à Strasbourg est souvent diamétralement opposée. Seuls quelques uns d'entre eux, les élus écologistes, ne varient pas dans leurs positions. Nous les connaissons, elles ne nous sont pas favorables.

**Au niveau national** - Je viens d'assister à mon premier congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs les 16 et 17 mars dernier. Nous n'avons pas eu l'honneur d'y recevoir le Ministre Jean-Louis BORLOO ou la secrétaire d'Etat, Madame Chantal JOUANNO. Ils avaient

sans doute mieux à faire que de venir expliquer l'inexplicable, aux responsables de la chasse française et la mise en œuvre par l'Etat d'une politique chasse partisane et le plus souvent hostile à nos intérêts. En effet, après avoir fait maintes promesses sur : le délit d'entrave à la chasse, la chasse des migrateurs en général et des oies en particulier (ces dernières sont exterminées au Pays Bas alors qu'on ne peut les chasser plus longtemps dans l'hexagone) les dégâts de gibier payés aux opposants à la chasse,... Rien, n'a été obtenu en notre faveur, si ce n'est l'autorisation d'utiliser les moyens de communication (téléphones, talkie-walkie) lors de chasse collective du grand gibier, possibilité dont chacun pensera ce qu'il veut. Toute notre énergie a été dépensée au niveau national pour contrer les attaques de nos adversaires, régulièrement portées par le Ministre. Croyant bien faire, nos représentants se sont engagés et ont de bonne foi participé aux tables rondes sur la chasse organisées à la demande du Ministre sous la houlette du député Jérôme BIGNON (Somme). Ces tables rondes, paraît-il devaient permettre de trouver des consensus entre chasseurs et écolos ou plutôt anti-chasse.

Force est d'en constater l'échec, puisque nos meilleurs ennemis qui ont porte ouverte au ministère n'ont eu de cesse d'obtenir toujours plus de restrictions ou de faire valider des marchandages indignes. (...) Les quelques misérables jours, de chasse à l'oie, supplémentaires qui nous ont été octroyés, étaient pourtant pleinement justifiés. Ils ont coûté bien cher aux chasseurs de France. Faites le compte, perte de 15 jours pour la chasse des limicoles, projet de PMA bécasse véritable usine à gaz maîtrisée par le Ministre et non les Fédérations et les Chasseurs, restrictions en tous genres, moratoires pour plusieurs espèces et PMA en vue pour d'autres, convention entre ONCFS et LPO qui obtient ainsi sans bourse délier les résultats des travaux financés ou effectués par les chasseurs, volonté pour l'instant retardée de fermeture de la chasse au grand tétras ou de nouveaux lâchers d'ours. La liste est longue des couleuvres qu'il a fallu ou qu'il aurait fallu avaler au nom d'un impossible compromis. (...) Le dernier congrès a été unanime pour dénoncer cette politique de l'accord à tout prix. Les représentants des chasseurs qui y ont pourtant participé loyalement, s'interrogent sur l'utilité de leur présence. En effet, dans un compromis,

chacun doit avancer vers l'autre et donner pour espérer recevoir, or, les écolos n'ont rien à nous offrir et nous avons tout à perdre. Notre Président national, Charles Henri DE PONCHALON dont le mandat touche à son terme ne cachait pas ces derniers temps son amertume. Il dit avoir été trompé et souhaite même que la Fédération Nationale des Chasseurs et les chasseurs de France, adoptent dans les prochains mois une attitude plus combative. Je l'approuve et appelle cette détermination de mes vœux. J'ai également été rapporteur, au Congrès, de la Commission grands prédateurs pour la partie ours et rappelé notre position. Vous la connaissez et pour ceux qui en douteraient encore, ours ou pas ours, espèces protégées ou pas, nous voulons chasser de la même manière, aux mêmes périodes sur les mêmes territoires. J'entends, si j'obtiens demain mandat de mes pairs, m'impliquer sur ce sujet au sein de la Fédération Nationale des Chasseurs et de cette commission.

**Au niveau régional** - Nous avons beaucoup travaillé avec nos collègues et amis de Midi-Pyrénées et de la chaîne. Nous avons élaboré, pour répondre aux attaques faites à la chasse du grand tétras, une stratégie commune pour la gestion cynégétique de l'espèce. Elle a été portée par le Président Jean-Marc DELCASSO des Hautes Pyrénées jusqu'au Ministre. Nous attendons sa réponse dans les tous prochains jours et espérons de sa part plus d'impartialité dans la gestion de ce dossier et la reconnaissance des données fournies et des travaux réalisés par le monde de la chasse. Nous craignons toutefois que le naturel chassé ne revienne au galop. En effet, Jean-Louis BORLOO a confié à la LPO de BOUGRAIN DUBOURG, contre espèces sonnantes et trébuchantes le soin de rédiger un plan de restauration de l'espèce et le projet de gestion qui nous a été présenté ce jeudi par le Conseiller du Ministre, ne peut être accepté. Il s'agit, tant les contraintes sont nombreuses, d'une fermeture déguisée. Les conditions à satisfaire pour obtenir l'attribution d'oiseaux sont impossibles à atteindre. Seule l'implication des chasseurs intéresse le Ministre car il a bien été contraint de reconnaître que nous étions peu ou prou les seuls à agir en faveur du grand tétras.

Nous avons également vigoureusement réagi contre les attaques concernant la chasse le dimanche. Notre action concertée a permis d'influencer grâce à la mobilisation des chasseurs

de la région et de France, le résultat des sondages initiés par nos adversaires, ceux avec qui on voudrait que nous discussions. Ces opérations hostiles sont parfaitement relayées par quelques médias complaisants. Ainsi, un triste sire que je ne peux qualifier de journaliste, déclarait sur Sud Radio au lendemain de la tragique disparition de notre ami Christophe EYCHENNE : « Accident de chasse en Ariège... un de moins ».

J'ai participé avec plusieurs Administrateurs à l'Assemblée Générale de la Région le 23 mars dernier à Montauban. La Fédération Régionale des Chasseurs est bien sûr un acteur essentiel pour la défense et la représentation de la chasse. Nous œuvrons aux côtés du Président Serge CASTERAN pour que les coûts et donc les cotisations nécessaires à son fonctionnement restent limitées pour les Fédérations Départementales qui en assurent le financement et donc pour vous.

Nous avons également participé aux hivernales à Albi, les 3 et 4 mars derniers. (...) Chaque Fédération y expose les actions qu'elle a initiées. (...) Chacun reste ainsi à l'initiative de la politique cynégétique dans son département, de sa mise en œuvre et de son suivi.

**Au niveau départemental** enfin. L'essentiel bien sûr de l'activité fédérale est concentré sur la gestion locale. Je ne reviendrai pas sur les événements de l'automne dernier, mais sachez que depuis ma prise de fonction, j'ai participé à plus de 150 réunions pour vous représenter, vous rencontrer ou organiser le bon fonctionnement de la Fédération. C'est une nouvelle politique à laquelle je suis très attaché.

Bien sûr, au premier rang de ces activités, les rencontres avec Monsieur le Préfet et ses services. Nous avons contesté, et nous contestons encore, y compris en justice s'il le faut les dispositions qui nous sont imposées. Je me dois cependant de vous dire le plaisir que j'ai à rencontrer et à travailler avec Monsieur le Préfet et l'excellente écoute qu'il réserve à votre Président. (...) Je connais les obligations qui sont les siennes, il connaît les miennes.

J'ai eu la possibilité de rencontrer nos élus. Monsieur le Président du Conseil Général, avec qui j'ai eu le plaisir de discuter ces jours derniers. (...) Madame et Messieurs les Parlementaires, Conseillers Régionaux, Généraux et Maires qui étaient nombreux à nos côtés lors des manifestations du 3 octobre 2009 à FOIX et du 13 mars 2010 à TARBES.

Une pensée particulière pour MAZERES où sur le domaine des oiseaux, avec Monsieur MARETTE, Maire et Conseiller Général et l'ACCA locale, nous avons su créer un magnifique exemple de ce qu'est la vraie gestion des espèces et des territoires. (...) 15 Hectares supplémentaires ont été acquis avec la participation de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Ils seront financés et aménagés avec le concours du Crédit Agricole Sud Méditerranée.

Nous avons beaucoup travaillé avec le Docteur ALZIEU et le Laboratoire Départemental Vétérinaire, notre partenaire en matière de sanitaire. (...)

Cinq réunions du Conseil d'Administration ont été convoquées : pour organiser au mieux le travail de la Fédération et des personnels ; pour assurer sa gestion courante et définir la politique chasse que nous portons ensemble. A ce sujet, je tiens à adresser mes remerciements à tous les Administrateurs pour leur contribution précieuse et leur dévouement. Monsieur BERNIE, omniprésent, nous apporte une aide indispensable dans la gestion quotidienne de notre maison et une parfaite connaissance des dossiers et de leur historique.

Monsieur SERVAT suit pour nous les dossiers nationaux, particulièrement celui de l'aide aux Fédérations Départementales des Chasseurs à faible moyen dont il vous parlera tout à l'heure. (...)

Malgré tout, nous nous multiplions.

**Pour la formation des chasseurs :**

Formation à l'examen initial de la venaison avec le concours du Docteur Alzieu, formation au permis de chasser, formation des gardes particuliers réalisée en collaboration avec le Service Départemental de l'ONCFS, formation isards (tirs dans la réserve d'Orlu), formation sécurité. (...)

**D'innombrables comptages d'isards**, lièvres, cervidés... ont été organisés. Pour les seuls galliformes de montagne, 150 journées agents ont été nécessaires pour les réaliser, sans compter l'implication des bénévoles.

**Notre action a également porté sur la gestion du petit gibier.**

Volières anglaises (Limbrassac, Lescure, Mirepoix, Lapenne...), reprise et réintroduction de lapins (...)

Je n'oublierai pas, bien sûr, les missions d'expertises et de gestion des territoires que nous

réalisons pour et avec vous. (...)

Les plantations de haies se poursuivent. Des kilomètres (plus de 18 km) ont été implantés à ce jour. Avec la mise en œuvre de l'ambitieux projet PROBIOR qui vise au maintien et à la restauration de la biodiversité ordinaire, ces travaux de terrain sont le plus souvent conduits en concertation avec la Chambre d'Agriculture sous la surveillance de Jean VIUDEZ. Nous avons couplé ces opérations avec, sur les ACCA volontaires du secteur du Mirapicien, une opération de réimplantation de la Perdrix Rouge. (...)

**En matière de communication :**

Un effort particulier a été fait en matière de vulgarisation et de publication. Après le DVD lagopède qui vous a été présenté lors de notre Assemblée Générale à LAVELANET, un travail similaire est en cours de réalisation sur le grand tétras et le domaine des oiseaux. (...)

De nombreuses interviews et articles ont été publiés. Nous avons mis un soin particulier à la Gazette du Couloumié et à notre site internet. (...)

Enfin, les services administratifs et Techniques ont été à vos côtés pour vous aider dans toutes les démarches rébarbatives quelquefois mais indispensables. (...)

Je ne saurais clore mon propos sur les travaux conduits par votre Fédération sans évoquer nos relations avec quelques uns de nos **partenaires institutionnels**.

Je pense notamment à l'**ONF**. Merci à Monsieur Stéphane VILLARUBIAS, Directeur de l'Agence Interdépartementale pour la politique pragmatique et adaptée qu'il met en œuvre dans le cadre du renouvellement des amodiations des baux de chasse en forêt domaniale. Nous avons débattu et réussi à valider des accords en passe d'être finalisés. Je souhaite qu'ils le soient tels que nous les avons définis.

Avec l'**ONCFS**, nous traitons conjointement quelques dossiers importants, formations des piégeurs ou des gardes particuliers, régulation des cormorans, etc. Les relations avec le service sont meilleures que par le passé (...). Monsieur Olivier TARTAGLINO, nouveau Chef de Service arrivé entre temps s'est attaché à œuvrer dans le même sens. Je l'en remercie. Je forme également aujourd'hui le vœu qu'il puisse mettre en place les moyens nécessaires pour traquer ceux qui anéantissent nos efforts communs. En effet, le braconnage, notamment de nuit du grand gibier semble atteindre des

sommets jamais égalés jusqu'à présent. (...) Je ne saurais conclure sans remercier encore une fois les élus, les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les syndicats agricoles, les Fédérations Départementales de Pêche et de Chasse, l'ASPAP, l'Amicale des Chasseurs de Montagne, l'Association des piégeurs..., ainsi que tous ceux qui à nos côtés le 3 octobre à FOIX ont manifesté leur colère, leur exaspération et leur détermination face aux funestes projets des tenants de l'interdit et de la mise sous cloche des territoires. Certes, les décisions de justice, je le disais plus avant dans mon propos, fixeront très bientôt la règle. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les contester et les modifier si nécessaire. La chasse et la ruralité sont en danger et dans les toutes prochaines semaines, si vous m'en confiez la responsabilité, je ferai aux élus et aux responsables de ce département des propositions concrètes afin d'entamer la reconquête de nos libertés. Je vous assure de ma détermination. »

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.** Vous pourrez prendre connaissance du rapport moral en son intégralité sur notre site internet.

## ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2010/2011

Après rappel de quelques chiffres relatifs à la saison écoulée, Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2010/2011 :

- timbre fédéral : 77 €  
(**augmentation de 2 €**)
- timbre temporaire (9 jours) : 39 €  
(**augmentation de 1 €**)
- timbre temporaire (3 jours) : 19 €  
(**inchangé**)
- timbre grand gibier : 25 € au lieu de 26 €  
(**diminution de 1 €**)
- dispositif de marquage grand gibier (**inchangé**) :
  - cerf et biche : 64,50 €
  - chevreuil : 17,50 €
  - mouflon : 27,50 €
  - daim : 39,50 €
- Offres « promo chasse 2010 »  
En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège vous propose deux offres supplémentaires :

**Remboursement de 50 %** du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux nouveaux chasseurs les deux premières années de validation (51 € pour les chasseurs de grand gibier et 38,50 € pour les autres)

- Offre non valable pour les validations temporaires

- La 2<sup>ème</sup> année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

**Offre « chasseur parrainé et son parrain » :** **remboursement de 50 %** des cotisations fédérales annuelles départementales pour tout chasseur qui a validé son permis l'an passé dans le département de demande de l'offre et qui parraine un ou plusieurs chasseur(s) n'ayant pas validé leur permis les trois saisons précédentes. Même offre pour le ou les chasseurs parrainés (51 € pour les chasseurs de grand gibier et 38,50 € pour les autres)

- Offre non valable pour les validations temporaires

- Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie qu'une seule fois par saison et par département de validation de l'offre (quelque soit le nombre de chasseurs parrainés)

- adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA et AICA) cotisation de base : 77 €

- barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat), liste des interventions de la Fédération (**inchangé**) :

- appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €

- conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare

- garderie des territoires (à la journée)

- prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare

- formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

- participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination

- **prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :**

- appui administratif, technique, juridique et financier

- conseils du Service Technique

- expertises diverses et prévention des dégâts

- formation pratique des chasseurs (sécurité)

- tarifs (**inchangés**) :

- base forfaitaire : 38,11 €

- par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €

- par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

**Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale.**

## INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Projection des films consacrés au lapin (capture et réintroduction), au Domaine des Oiseaux (gestion des zones humides et biodiversité) et au Grand tétras (suivis et recherches en cours).

## INTERVENTION DU D<sup>R</sup> JEAN-PIERRE ALZIEU, DIRECTEUR DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL

Il expose les résultats du suivi sanitaire sur les animaux prélevés à la chasse en ce qui concerne la trichinellose, la fièvre catarrhale ovine et la pestivirose sur deux campagnes successives. L'étude relative à la fièvre catarrhale ovine démontre que la faune sauvage n'a pas joué le rôle de réservoir du virus, notamment en ce qui concerne le cerf élaphe.

## INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN SERVAT

Il présente le fonctionnement et les objectifs du fonds national cynégétique. Il demeure vigilant à ce que les critères d'attribution restent favorables aux fédérations pour lesquelles ce fonds est destiné.

## INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

**Monsieur CHOUQUET**, représentant la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique rappelle l'attachement commun à la défense de la ruralité. **Monsieur François TOULIS**, Président de la Chambre d'Agriculture, se félicite des liens qui existent entre agriculteurs et chasseurs. Ours, sanitaire, régulation du gibier sont autant de problématiques communes. **Monsieur Serge CASTERAN**, Président de la Fédération Régionale des Chas-

seurs de Midi-Pyrénées et de la Fédération Départementale du Gers énumère les menaces qui pèsent sur la chasse : Chasse du grand tétras, battues en présence de l'ours, plan de régulation du sanglier, liste de nuisibles, PMA bécasse, Natura 2000... **Monsieur Augustin BONREPAUX**, Président du Conseil Général, salue le souci de rassemblement de tous les ruraux qui illustre la détermination des ariégeois à ne pas se laisser déposséder du patrimoine qu'ils ont su préserver. **Monsieur le Préfet**, en attente des décisions de justice, explique que si la possibilité de chasser le grand tétras demeure, il autorisera cette chasse dans le département. Il se fixe aussi deux objectifs : le schéma départemental de gestion cynégétique et le plan de régulation du sanglier.

## ELECTIONS : proclamation des résultats par le Président

Nombre d'inscrits : 132,  
représentant 5057 voix  
Nombre de votants : 110,  
représentant 4450 voix

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2  
Neuf administrateurs étaient candidats. Ils ont été déclarés élus ayant obtenu les suffrages suivants :

Monsieur Raymond BERNIE : 4279 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET : 4354 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Hubert CAROL : 4354 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ : 4354 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Vincent LAMPASONA : 4354 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Aimé PEYRE : 4354 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Georges SERENA : 3939 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Jean SERVAT : 4280 voix  
(élu pour 6 ans)

Monsieur Michel TISSEYRE : 4354 voix  
(élu pour 3 ans)

Le Président fait observer une minute de silence en mémoire de tous nos amis disparus lors de la saison écoulée.

## REMISE DES RECOMPENSES



M. Jacques BILLANT, Préfet de l'Ariège, et le Président de la FDC 09, Jean-Luc FERNANDEZ

Messieurs Jacques BILLANT (Préfet de l'Ariège) et Roger CARRIERE (Vice-président de la Fédération et ancien Président de l'Amicale des Chasseurs de Montagne) ont reçu une médaille d'or.

Monsieur Jean-Claude SANS (Président de l'ACCA d'Artigat) a reçu une médaille d'argent. Messieurs René LAURENS (ACCA de Foix), Ray-

mond LAFFITE (ACCA de Massat), Jean LACAZE (Société de chasse de Mestrey) et Didier KEROUEDAN (ACCA de Mazères) ont reçu une médaille de bronze.

*Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.*



MM. Augustin BONREPAUX et Roger CARRIERE



M. Jean-Claude SANS représenté par M. Jacques BACQUIE, ACCA Artigat



M. Jean LACAZE, société de chasse de Mestrey



M. René LAURENS, ACCA Foix



M. Didier KEROUEDAN, ACCA Mazères



M. Raymond LAFFITE, représenté par M. Michel PAGES, ACCA Massat



# Suivi sanitaire de la faune sauvage

La Fédération se préoccupe depuis de nombreuses années de l'état sanitaire de la faune sauvage. Eu égard à la recherche de certaines pathologies transmissibles à l'homme (notamment la trichinellose chez le sanglier), cette mission de surveillance revêt clairement un caractère de protection de la santé publique.

La Fédération effectue donc un suivi sanitaire sur les animaux prélevés à la chasse. Il porte plus particulièrement sur le sanglier, l'isard, le chevreuil, le cerf et le mouflon. Divers échantillons (langues, rates, sang...) sont collectés par nos techniciens, dans certains cas par les agents de l'Office National des Forêts, auprès des chasseurs, puis acheminés vers le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège aux fins d'analyses de diagnostic et d'interprétation.

L'étude la plus récente, depuis 2008, porte sur trois pathologies distinctes : la fièvre catarrhale ovine (FCO), la pestivirose de l'isard et la trichinellose du sanglier. **Voici les résultats du Laboratoire Vétérinaire Départemental sur les deux dernières saisons cynégétiques.**

## Fièvre catarrhale ovine

La fièvre catarrhale ovine est une très grave maladie virale, transmise par des mouches piqueuses (les Culicoides) qui sont vecteurs et multiplicateurs du virus. Elle s'est diffusée massivement dans le piémont pyrénéen ariégeois en 2008. Elle a provoqué la mortalité de 15 % du cheptel ovin.

Bien qu'aucun cas de mortalité (après autopsies) n'ait été observé chez le gibier, la Fédération a souhaité par souci d'information et de transparence totale vis-à-vis de la santé du cheptel domestique, faire une large enquête sur l'impact potentiel de la FCO sur les espèces de « ruminants gibiers ».

En 2008/2009, la quasi-totalité des prélèvements sont issus de la zone du Plantaurel, plus riche en cerfs (de La Bastide de Sérou à Pailhes).

Les résultats permettent de constater que près de 90 % des cerfs analysés étaient infectés par le virus (virologie positive).

En 2009/2010, la zone de prélèvements a été élargie. Le portage viral est devenu très faible (8 % des individus analysés), en fait résiduel des contaminations de 2008-2009.

**Il est donc possible d'affirmer qu'il n'y a plus eu de circulation virale chez le cerf. La sérologie est restée positive, témoin de l'infection de l'année précédente.**

**Le cerf a donc plus été un témoin d'infection lors de l'épizootie de 2008. Il ne doit pas être considéré comme un réservoir de virus pour le cheptel domestique.**

**L'impact médical de la FCO dans cette es-**

## Sur le cerf élaphe

Saison	Nombre d'échantillons	Virologie + (1)	Sérologie + (2)
2008/2009	55	87 %	
	49		82 %
2009/2010	48	8,3 %	
	44		68 %

(1) virologie : présence de virus

(2) sérologie : présence d'anticorps



Photo Thierry ALAZET

## Le chevreuil peut être considéré comme nul.

Dès la première saison, le chevreuil et le sanglier se sont avérés être des espèces totalement réfractaires au virus, non réceptives et non sensibles, sans rôle apparent dans le cycle de la FCO.

Les résultats ont montré que l'isard est une espèce réceptive mais peu sensible (en 2008/2009, sérologie : 1,2 % et virologie : 2,7 %). Par contre, en 2009/2010, la totalité des 140 prélèvements a été négative en vi-

rologie. Le rôle de l'isard apparaît négligeable dans le cycle de la FCO. Il semblerait d'autre part que l'altitude (supérieure à 1200 mètres) et le froid réduisent l'activité et le pouvoir de multiplication viral chez l'insecte, vecteur de la maladie.

La vaccination généralisée des cheptels domestiques contre la FCO s'est avérée extrêmement efficace puisqu'aucune circulation virale n'a été détectée depuis mi-2009.

## Pestivirus de l'isard

La pestivirus de l'isard a provoqué des mortalités très élevées en 2001 et 2002. Le virus responsable a été identifié en 2002. Les symptômes sont peu caractéristiques : perte de poids et de poils, hyperpigmentation de la peau, épuisement progressif et absence de fuite devant l'homme.

Par contamination orale, nasale ou oculaire, le virus peut se transmettre d'un individu contaminé à un animal sain. Il n'y a alors que peu de symptômes mais des anticorps sont produits à ce moment, témoins du passage viral. Les animaux sont séropositifs. **Ces isards séropositifs sont à priori dès lors considérés protégés à vie.**

Par contre lorsque l'infection intervient au stade fœtal (d'une mère porteuse latente transmettant le virus au travers du placenta), le virus colonise le fœtus : le petit isard va naître déjà infecté par le virus. Des avortements et des malformations congénitales sont possibles. Ces isards contaminés *in utero* sont appelés I.P.I. (Infectés Permanents Immunotolérants) : ils présentent une espérance de vie limitée (souvent de quelques mois) et restent tant qu'ils vivent, des excréteurs permanents de virus. Une mère I.P.I. génèrera à chaque gestation, un petit isard lui-même infecté. **Ils constituent le réservoir du virus. Il est aisé de les reconnaître au laboratoire car ils sont séro-négatifs (pas d'anticorps) et par contre toujours viropositifs. Il ressort de l'enquête que 50 % des isards suivis sont séropositifs ; ils ont été en contact avec le pestivirus et se sont immunisés.**

6,7 % (en 2008/2009) et 6,6 % (en 2009/2010) des sujets analysés sont positifs en virologie : ce sont les I.P.I. Ils sont infectés permanents, immunotolérants et excréteurs de virus : dans un délai variable, ils auraient déclenché une évolution défavorable aboutissant vers la mort.

La population s'immunise donc peu à peu mais la présence de sujets I.P.I. persiste. Afin de mieux préciser l'importance de ce portage viral par les I.P.I., il est estimé essentiel d'accroître la surveillance sur le terrain, particulièrement au printemps et à l'automne. La capture ou le tir sélectif de sujets douteux (amaigris) peuvent être envisagés.

L'étude sera poursuivie sur les isards prélevés à la chasse.

Saison	Nombre d'échantillons	Virologie + (1)	Sérologie + (2)
2008/2009	75	6,7 %	
	83		47,5 %
2009/2010	136	6,6 %	
	142		Non réalisée

(1) virologie : présence de virus

(2) sérologie : présence d'anticorps

## Trichinellose du sanglier

La trichinellose est une maladie grave transmissible de l'animal à l'homme par consommation de viande de sanglier parasité. L'objectif de ce dépistage est de vérifier que la viande de sanglier est propre à la consommation humaine. La réglementation impose cette analyse dès lors qu'il y a commercialisation ou que la venaison est consommée lors de repas de chasse ou de repas associatifs, mais aussi lors de don à des tierces personnes, hors du cercle familial.

Les résultats issus du dépistage sont communiqués par le Laboratoire Vétérinaire Départemental, le soir même du jour de livraison de la langue servant à l'analyse.

Fin 2007 un cas de trichinellose avait été identifié sur un sanglier prélevé en Haute Ariège. 44 sangliers avaient alors fait l'objet du dépistage.

En 2008 et 2009, respectivement 188 et 302

sangliers ont été analysés. Le nombre d'individus dépistés a augmenté de 60 % dans ce laps de temps. **Aucun nouveau cas de présence de trichine n'a été décelé.**

La Fédération s'engage à poursuivre ce dépistage le plus largement possible, dans l'intérêt de tous.



Avec la collaboration du D<sup>r</sup> Jean-Pierre ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège.



Photo LVD 09

## Reconduction des locations en forêt domaniale

A l'heure où nous écrivons, la reconduction des amodiations du droit de chasse en forêt domaniale se déroule dans des conditions satisfaisantes. Dans un contexte national très perturbé par des hausses atteignant parfois 30 %, la bonne volonté du Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts, que nous remercions vivement, a permis d'éviter la naissance de conflits. En Ariège se sont 59 000 hectares qui sont ainsi loués par près de 70 ACCA.



Photo FDC 09

## DATES DE FERMETURE DE LA CHASSE DES OISEAUX DE PASSAGE ET DU GIBIER D'EAU

### Quand la mauvaise foi l'emporte !

Il y a quelques mois, la démonstration était faite que des centaines de milliers d'oies et canards de surface en surnombre étaient détruits et gazés tous les ans en Hollande, à cause des dégâts occasionnés aux cultures. Les chasseurs français qui dénonçaient cette situation ubuesque, conséquence de l'incapacité de l'Europe et de nos gouvernants à gérer la faune sauvage, demandaient une prolongation de la chasse des espèces concernées, solution pragmatique et adaptée.

Hélas, à quelques semaines d'échéances électorales qui s'annonçaient difficiles pour la majorité et placé sous l'influence permanente des écologistes intégristes, le ministre a conclu un énième accord historique qui n'engage que les signataires.

Reprenant d'une main ce qu'il donnait de l'autre, il a donc publié le 18 janvier dernier un nouvel arrêté relatif à la fermeture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau qui ne peut satisfaire des chasseurs, par ailleurs bien conscients que d'autres mauvaises nouvelles seront pour plus tard (lâchers d'ours, limitations des prélèvements pour certaines espèces, coûteuse usine à gaz pour la mise en œuvre du PMA Bécasse, interdiction pour l'instant repoussée de la chasse du grand tétras...)

Ceci étant, il a bien fallu se conformer à ces nouvelles dispositions. Mais réjouissez-vous, vous avez pu chasser la caille de blés et la tourterelle des bois jusqu'au 20 février, grâce à la compétence des décideurs, grands connaisseurs des oiseaux migrateurs. La preuve est désormais faite qu'en plus du plomb, le ridicule peut aussi tuer.

## Ours et grand tétras : dernière minute !

Le Tribunal Administratif de Toulouse a appelé à l'audience du 7 mai dernier deux affaires nous intéressant.

Tout d'abord, les plaintes du Comité Ecologique Ariégeois qui a contesté en 2008 et 2009 la possibilité de chasser le grand tétras et le lagopède ont été examinées.

Sur l'ours, a également été examinée la plainte de la Fédération qui conteste les restrictions prises par Monsieur le Préfet en 2009 qui visent à empêcher la chasse en battue en cas de présence d'ours.

Le délibéré sera rendu le 4 juin 2010.

## On parle de Natura 2000... Comme c'est bizarre !

Nous vous avons alertés à maintes reprises sur les risques que la mise en place du réseau NATURA 2000 faisait peser sur les activités du monde rural en général et de la chasse en particulier. Comme nous le présentions depuis le début, Natura 2000 constitue bien une contrainte supplémentaire pour l'exercice de la chasse et de la pêche.

Pendant ce temps, histoire d'acheter les naïfs ou les corrompus, les pro-Natura 2000 (gouvernements, administrations, élus et autres associations) prétendaient que la chasse et la pêche ne constituaient pas des activités perturbantes et que cette seule affirmation suffisait à nous mettre à l'abri de mauvaises surprises.

Hélas, la Cour de Justice des Communautés Européennes vient de statuer dans un contentieux initié par la Commission. Elle a condamné l'état français pour mauvaise transposition de la Directive 92/43/CEE en droit français.

Nos craintes se confirment donc puisque l'arrêt de la Cour du 4 mars 2010 désigne la chasse et la pêche comme activités perturbantes. Un projet de décret particulièrement inquiétant était quasiment validé dans le plus grand secret, nous avons contraint le ministère à reporter sa mise en œuvre et à le revoir.

**C'est le premier dommage qui est donc causé à la législation française et qui concerne la chasse.**

## Interdiction de la chasse le dimanche

L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) relance la polémique et demande au Ministre de l'Ecologie l'interdiction de la chasse le dimanche. Elle a reçu, dit-elle, le soutien de 252 000 pétitionnaires. La Fédération Nationale des Chasseurs a vigoureusement réagi en publiant un communiqué de presse qui indiquait qu'aucune « activité n'est exempte de danger » et que « la chasse se distingue par le faible nombre d'accidents engendrés ». En outre la forte implication des divers réseaux

cynégétiques et des Fédérations, dont celle de l'Ariège, a conduit à une mobilisation contre cette interdiction. Résultat : victoire par KO, 80 % contre l'interdiction et 20 % pour.

## Utilisation du téléphone portable à la chasse

Le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, par arrêté du 19 janvier 2010, a autorisé l'emploi de téléphones portables pour la chasse en battue du grand gibier.

**Cette disposition est particulièrement utile en matière d'organisation, d'animation et de sécurité à la chasse. Concernant la poursuite et la traque du gibier, chacun agira en son âme et conscience.**

## Assurance des chasseurs et des ACCA

### dans le cadre du guichet unique : nouveautés

Nous avons négocié auprès de la compagnie MACIFILIA (société avec laquelle nous travaillons déjà pour les assurances chasseurs/guichet unique) un contrat responsabilité civile pour les ACCA ou sociétés de chasse qui sont affiliées à la Fédération.

**Le prix proposé est de 25 € par ACCA et par an quel que soit le nombre d'adhérents de l'ACCA.**

**Les activités assurées ainsi que les garanties en cas de sinistre** sont nombreuses et identiques à celles prévues par les autres compagnies (organisation de battues, reprises et lâchers de gibier, comptages de gibier, organisation de ball-trap, réalisation de travaux, exploitation de chenils, organisation de manifestations festives, etc...).

Nous ne pouvons détailler aujourd'hui le contenu de ce contrat mais les Présidents d'ACCA recevront dans les jours à venir un dossier complet.

Nous souhaitons que les Présidents intéressés nous contactent le plus rapidement possible car la prochaine saison approche à grands pas.

**A titre d'information, la responsabilité civile individuelle chasseur délivrée par cette même compagnie est maintenue à 15 € pour la prochaine saison.**



Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

## Formation des chasseurs à l'examen initial du gibier

L'arrêté ministériel relatif à l'examen initial du gibier est aujourd'hui en vigueur. Il nous met donc dans l'obligation de réaliser quelques investigations sur les pièces de gibier, petit ou grand, qui sortent du circuit traditionnel de consommation. Toutes les pièces que vous vendrez, offrirez à des personnes étrangères au cercle des chasseurs, destinerez aux repas de fin de saison ou lotos sont désormais concernées. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège vous encourage donc à former une ou plusieurs personnes par association ou équipe qui seront seules habilitées (référents) à procéder à l'examen initial et à établir les fiches prévues à cet effet.

**A cette fin trois réunions ont été organisées à Foix, Saint-Girons et Savignac les Ormeaux. Cet hiver, 224 chasseurs y ont participé et 150 référents ont été désignés.**

D'autres formations sont programmées le 2 juin 2010 à 21 heures, salle Paul Dardié à Mirepoix et le 7 juin 2010 à 21 heures, Espace Jean Nayrou à La Bastide de Sérou.

## “ Humeur ”

Mes amis,

J'ai souhaité évoquer avec vous deux sujets très sensibles qui conditionneront la pratique de la chasse dans les années qui viennent : la politique médiatique de nos adversaires écologistes anti-chasse et la présence de l'ours dans notre département.

Parlons tout d'abord de la campagne anti-chasse insidieuse développée par des spots publicitaires.

Au nom d'un principe dit de « précaution », une minorité d'individus cautionnés par quelques chercheurs en quête de reconnaissance et de profit essaie de faire adopter des lois et des règlements drastiques destinés disant-ils à protéger la terre et à conserver les espèces vivantes. Alliant bêtise et sensiblerie, le matraquage télévisuel assomme tous les jours aux heures de grande écoute les téléspectateurs. La terre devient une personne attentive au bonheur des hommes de qui elle exige des comportements qui permettent de dire : « Et c'est ma terre qui va mieux ».

Parlons en de la terre, cette marâtre qu'il faut gratter et travailler pour qu'elle produise une récolte, qu'il faut remuer dans ses entrailles pour qu'elle cède du charbon ou du pétrole, cette terre qui tremble, cette terre qui crache du feu par le biais de ses volcans, cette terre qui inonde et qui engendre des raz de marées, cette terre meurtrière des avalanches, cette terre les hommes la connaissent et la haïssent.

Par contre, il y a une autre terre, modeste, cachée comme la violette au printemps, protectrice de toutes les amours, celle du soleil en hiver et de la brise en été, cette terre là protectrice de toutes les espèces animales et végétales c'est la mienne car elle est généreuse.

Mais laissons là les benêts et revenons sur terre pour aborder tous les artifices imaginés par ces bêtards élevés au statut de « protecteurs ». Dans une Europe qui est ce qu'elle est, ils ont convaincu suffisamment d'électeurs pour devenir des « guides » des « mages » au sens hugolien du terme et asséner aux pauvres citoyens qui n'en peuvent mais, des circulaires, des directives, des lois françaises introduisant les directives, telles que Natura 2000, Znieffs, Zico, la directive 79409...

Et ces astronautes du minuscule imaginent qu'ils ont sauvé quelques espèces telles que l'isard, le grand tétras, la perdrix grise de montagne... Et bien non ! ce sont les chasseurs qui ont géré le patrimoine, qui ont terrassé les épizooties dévastatrices et qui ont redonné vie à tous les territoires.

Autre pomme de discorde : l'ours slovène baptisé pyrénéen.

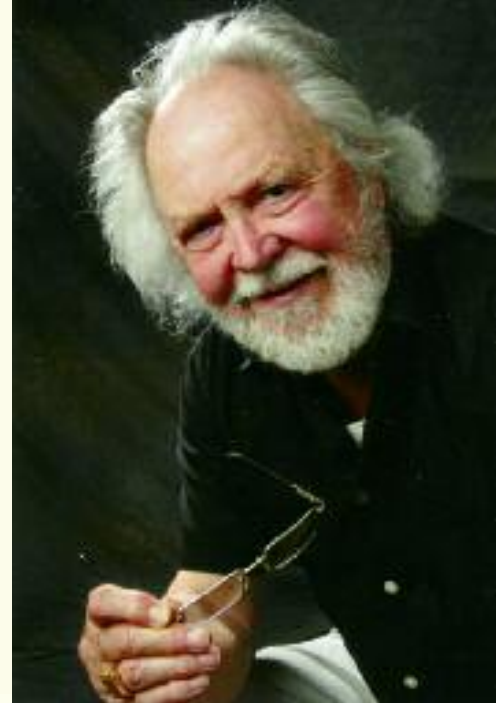
Depuis la fin des années 1940, un grand animal a disparu de nos montagnes : l'ours brun. Dès 1980, j'ai fait procéder à des recherches par les agents de l'ONC, par les brigades mobiles de l'ONC, par Monsieur CAMARRA, Technicien de l'ONC spécialiste de l'ours pyrénéen assurant le suivi des derniers ours béarnais. Les conclusions ont été consignées dans un rapport stipulant qu'il n'y avait plus aucun indice d'ours dans le département de l'Ariège. Il faut savoir que l'espèce n'est pas en danger car elle est très présente en Espagne, en Hongrie, en Roumanie, en Russie... D'ailleurs, dans la plupart de ces pays des prélèvements sont organisés commercialement. Est-il indispensable de trouver des ours en France ou sur la place de la Concorde ? Et bien oui selon les dires de nos sauveurs de la race ursine, il est nécessaire de prélever des sujets en Slovaquie (grâce à la complicité d'un Président de Fédération d'un département voisin) et de les introduire à la limite de la frontière de l'Ariège et de la Haute-Garonne !

Les conséquences de cette présence n'ont pas tardé : troupeaux décimés, ruchers détruits, frayeur populaire...

Actuellement il semblerait que les associations protectrices de l'ours souhaitent conforter le nombre de ces animaux dans notre département ! L'avis des 7 000 participants à la manifestation du 3 octobre à FOIX n'est-il pas suffisamment crédible pour être écouté ?

Tous unis, chasseurs, agriculteurs, forestiers, pêcheurs,... nous nous opposerons à ce que l'on peut appeler une atteinte à la liberté et au droit des citoyens de vivre en paix du produit de leur labeur et de travailler au pays.

Raymond BERNIÉ



# Georges SERENA

délégué départemental de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge



Epreuve de recherche de sang à Alzen (édition 2009) - Photo Jean MARTINET

Georges SERENA est conducteur individuel de chien de sang agréé (recherche du gibier blessé) depuis trois ans et délégué de l'UNUCR pour l'Ariège depuis 2009.

Animé par l'éthique de la chasse et le respect de l'animal, il pratiquait déjà par le passé des contrôles de tir avec son braque allemand. Il a eu l'occasion de chasser dans l'est de la France où à chaque battue à laquelle il participait, il remarquait la présence d'un conducteur de chien de sang.

Formé à la recherche au sang en suivant le stage de l'UNUCR, il opte alors pour un Rouge de Hanovre en choisissant Chipy. « Cette race de grande taille est, dit-il, parfaitement adaptée à l'endurance en montagne et à la neige. »

Chipy lui a donné entière satisfaction lors de la quinzaine de recherches qu'il a effectuée pendant l'année écoulée. L'essentiel de l'activité faisait suite à une chasse à l'approche. Georges SERENA souhaite faire connaître et développer cette pratique. Il propose aux présidents d'ACCA qui le désirent de leur rendre visite pour leur expliquer ce qu'est la recherche au sang du gibier blessé.

Toujours dans l'objectif de promouvoir cette activité, une épreuve de recherche au sang ouverte à toutes les races sera organisée en partenariat avec l'ACCA d'Alzen et avec le soutien de l'UNUCR et de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège. Elle se déroulera le 19 juin à Alzen.

## RECHERCHE AU SANG À ILHAT par M. Georges SERENA

« Lundi 21 septembre 9 h du matin le téléphone sonne : hier à 13 heures un sanglier a été blessé lors d'une battue à Ilhat, et il y a du sang au coup de carabine. Le rendez-vous est pris 14 h. A 14h30 nous sommes à l'Anshous, (l'endroit où se trouve le sang) avec Monsieur Jonathan Alberich et un accompagnateur.

J'ai pris Chipy, ma chienne de sang et Régilisse, une jagd terrier en chien forceur, car, d'après mes guides, le sanglier fait dans les 80 kg. Je passe la longe à Chipy, c'est parti ! Comme à son habitude, elle va bon train, la fille, museau collé au sol, elle trouve du sang régulièrement. Elle inspecte tous les bosquets, et nous amène dans un pré, au bord du village d'Ilhat, près de la clôture d'une propriété. Je pense que l'animal est entré dans le parc, nous pouvons y pénétrer, les propriétaires sont connus de Jonathan. Nous passons par dessus la clôture, la maison est fermée, personne en vue. Le terrain fait environ 3000 m<sup>2</sup>, nous commençons à contrôler le tour du grillage à la recherche d'indices. Soudain je me retourne et, à une dizaine de mètres de moi, je vois Chipy, le museau collé au sol, qui reprend sa recherche. Vite ! Je reprends la longe en main, et nous traversons tous le pré. Soudain elle s'arrête sur du sang et de la bave. La chienne se bloque, lève la tête en direction d'un bosquet de ronces et de baliveaux, elle me tire jusque là. Le museau au vent, elle entre doucement, le fouet et les oreilles qu'ilés. Je pense il est là ! Je lâche la longe, arme ma carabine, et entre dans le fourré. J'aperçois Chipy sur ma droite à 4 ou 5 m : elle est droite, prête à bondir. Je regarde devant elle, tout à coup je perçois un grognement et je vois une masse noire qui me fonce dessus. Je suis bloqué par les ronces, il me met un tampon dans les jambes : je chute sur les fesses, et en même temps je lui

envoie une balle. Heureusement Chipy l'attrape par la crinière et il se retourne sur elle. Je sors du roncier et là je vois mes deux accompagnateurs arriver les jambes à leur cou, ils avaient repassé la clôture et m'avaient perdu de vue. Dans le fourré Chipy est toujours au ferme, je leur demande de lâcher la jagd. Régilisse fonce à son tour dans le bosquet. Bagarre ! Je pose ma carabine, prends ma dague et entre à mon tour. Les deux chiennes le tiennent, ça bouge bien ! Je réussis à monter sur son dos et le pique en plein cœur ; je peux faire cela car j'ai confiance en mes filles et je sais que lorsque ça chauffe, elles se feraient tuer pour moi, et vice-versa !!

Heureusement que les chasseurs de l'ACCA d'Ilhat ont organisé cette recherche sur ce sanglier. Tout d'abord pour tout faire pour abrégé les souffrances d'un animal blessé, et on ne sait jamais, si les propriétaires de la maison avaient fait nez à nez avec ce sanglier.

Pour moi, c'est toujours pareil et avec ma petite équipe de chiens. Je ne vis QUE DU BONHEUR et je reste à votre service ! »



Jonathan ALBERICH et Georges SERENA à Ilhat  
Photo Georges SERENA

## Une bécasse prédatée « au nez et à la barbe » des chiens... et du chasseur

**Histoire insolite d'une matinée de chasse à la bécasse.**

Récit d'un chasseur de bécasse : Monsieur Laurent DUQUESNOY membre de la section Club National des Bécassiers de l'Ariège

*« Décidément aujourd'hui n'est pas une journée comme les autres! Ce matin (mercredi 16 décembre 2009) je fais une sortie et j'ai la chance de tirer une bécasse bien arrêtée par les chiens, je la vois tomber, envoie les chiens à sa recherche, nouvel arrêt, je m'avance, je fais couler les chiens et là un Autour des Palombes s'envole !! Je cherche au sol, des plumes de bécasse partout mais pas de bécasse! Je suis quelque peu dépité, je la cherche sans résultat, je ne comprends pas très bien ce qui a pu se passer... Je décide de continuer ma partie de chasse, en ayant toujours à l'esprit cet oiseau qui reste une énigme.*

*Je poursuis mon chemin, je relève une bécasse que je tue... je refais une boucle et là nouvel arrêt ! J'avance et je trouve ma première bécasse morte encore chaude mais déplumée la tête à moitié mangée !*

*L'autour a pris sa part....*

*J'en avais déjà entendu parler mais là j'ai été surpris !!! Et je me suis dit "ça n'arrive pas qu'aux autres".*



Photo Laurent DUQUESNOY

## Blaireaux

Madame Léonce Pech (88 ans), Mamie pour les intimes, que l'on ne présente plus, se préoccupe tous les matins de voir si les blaireaux qui dévastent les semis de maïs ont été capturés par André Lannes, Lieutenant de Louveterie du canton de Mirepoix. L'équipe fait des ravages puisque 8 de ces animaux ont déjà été piégés.

Avec l'aide des agriculteurs, nous demandons sans relâche le classement nuisible de l'espèce. "Impossible", nous est-il répondu, le ministère n'y est pas favorable. Il est vrai qu'il est plus facile d'obtenir un lâcher d'ours ou la fermeture de la chasse du grand tétaras que la régulation d'une espèce abondante génératrice de dégâts que l'on ne voit jamais à la chasse.



Photo André LANNES

# Hommage

Il y a quelques semaines une dame habitante du Tarn s'éteignait. Son nom ne dira peut être rien aux plus jeunes d'entre nous. Pourtant nous pouvons affirmer que l'action de son époux fut déterminante pour la sauvegarde de notre chasse populaire et démocratique. En cette circonstance, la Fédération et les chasseurs de l'Ariège présentent leurs très sincères condoléances à la famille de Madame Verdeille et à ses proches. Ils disent aussi leur éternelle reconnaissance au Sénateur Verdeille, initiateur de la loi du même nom, à l'origine de la création des Associations Communales de Chasse Agréées.

## Très belle bécasse !

Il s'agit d'une bécasse prélevée par Monsieur Jacques CARLES. Cet oiseau d'un poids particulièrement élevé était peut-être sédentaire car il ne semblait pas avoir souffert des difficiles conditions de la migration. Il ne s'agit pas d'un record mais... Qui dit mieux !



Photo Jacques CARLES

## Amicale des Chasseurs de Montagne de l'Ariège

Le 16 avril dernier, l'Amicale a tenu son Assemblée Générale. A cette occasion un nouveau Président a été désigné. Ainsi Monsieur Paul TORT succède à Monsieur Roger CARRIERE qui a présidé cette association pendant 31 ans. Bonne continuation à l'Amicale qui vient de souffler 36 bougies !



Photo FDC 09 - Colette ROLET

# rétro

L'AFACCC Ariège/Haute-Garonne, sous la houlette de Monsieur Gilbert Massat a organisé les 6 et 7 février derniers un concours de meutes sur lièvre à Artigat. Monsieur André Fourcade de St-Pé Delbosc a remporté le trophée grâce à ses petits bleus de Gascogne.



Photo Mako BAUZOU

Les « trois glorieuses » de l'AFFACC Ariège/Haute-Garonne se sont déroulées les 19, 20 et 21 février derniers à Saint-Martory : 17 meutes jugées sur la voie de sanglier étaient en compétition. Le challenge est revenu à MM. Morère, Raspaud et Milhorat (09).



Photo Mako BAUZOU

La coupe de France sur lièvre, organisée par le GIC de l'Arize, a eu lieu les 12, 13 et 14 février derniers au Mas d'Azil. Mr Gérard Claverie de Beauchalot (31), médaille d'or, s'est distingué avec sa meute d'Anglo-français de petite vènerie.



Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

L'équipage des Tépès s'est illustré les 21 et 22 février derniers lors d'une chasse à courre sur lièvre organisée sur les ACCA de Belloc et Léran. Après deux heures de menée, le lièvre a été pris.



Photo Régis PORTET

Dimanche 23 mai 2010, un grand concert de trompes a été organisé en l'abbatiale Saint-Volusien par les Echos de l'Estrique et le Rallye St-Hubert de Chartres au profit d'Handi Loisirs 09.

## > agenda

❖ 29 mai 2010 : Fête de la montagne à Luzenac

❖ 29 et 30 mai 2010 : Concours régional de trompes de chasse à Mazères



Photo Jean-Louis BOUSQUET

❖ 19 Juin 2010 : Epreuve multi races de recherche au sang à Alzen, sur pistes artificielles

❖ 26 juin : Fête de la chasse à Sainte-Colombe sur l'Hers (Aude)

❖ 27 juin : exposition canine de Saint-Girons

❖ Dimanche 25 juillet : Fête de la chasse à La Bastide de Besplas